

Communiqué de presse du 5 mars 2007

Troisième paquet pour la sécurité maritime : soutien vigoureux de l'IFM à la fermeté française

L'Institut Français de la Mer (IFM), constatant et condamnant les navrantes manœuvres dilatoires ayant réussi jusqu'à ce jour à faire repousser la discussion sérieuse, par le Conseil européen, des mesures recommandées par la Commission dans son « troisième paquet » pour la sécurité maritime (dit improprement *Erika III*), tient à faire les commentaires suivants :

- La tentative récente de la France (février à Bruxelles) de « forcer explicitement » les Conseil de l'Environnement et Conseil des Transports à discuter et donc à soutenir rapidement ce troisième paquet maintenant vieux de 18 mois, est à l'honneur de notre pays. Elle s'inscrit d'ailleurs dans le droit fil du soutien exprimé par l'IFM dans son communiqué du 30 novembre 2005.

- Nos autorités étatiques peuvent d'ailleurs s'appuyer dans ce type de démarche sur l'IFM en tant que « parti de la mer » bien sûr, mais aussi sur le consensus des grandes organisations maritimes françaises y compris professionnelles. Toutes en effet - après avoir, certes, fait des réserves parfois importantes sur tel ou tel aspect des sept projets de directives (classe, responsabilité, indépendance en matière de zones refuges pour l'IFM par exemple) - ont en général soutenu la volonté gouvernementale de ne pas retarder la discussion du paquet dans son ensemble.

- Le maintien de l'attitude ferme de notre pays est plus que jamais indispensable, quelle que soit la conjoncture électorale ou politique, au moment où ce troisième paquet devrait être discuté au Parlement européen.

- Ni l'Union européenne ni la France ne peuvent en effet se permettre d'accepter que le rythme adopté (pour la discussion, les modifications, puis l'adoption de ce paquet globalement si important pour la sécurité maritime) soit calqué sur les combats d'arrière-garde des plus retardataires des 27 États de l'Union européenne.

- Enfin l'IFM souligne le mauvais service rendu au monde maritime et à son image par ce genre de délai qui, de toute façon, paraîtra vite dérisoire par rapport au sens de l'histoire irréversiblement engagé en faveur de la qualité et de la sécurité maritimes. Saluant en particulier dans le projet dit *Erika III* la première tentative internationale sérieuse jamais élaborée de responsabiliser et de sanctionner les États du pavillon laxistes, et constatant que la France est pour l'instant isolée dans son soutien à la Commission sur ce plan, il rappelle qu'il en était de même fin 2002 au moment où se créait enfin l'Agence européenne de sécurité maritime (AESM) et où notre pays, seul, avait décidé de soutenir la Commission dans sa volonté de doter l'Europe de moyens nautiques complémentaires de lutte contre la pollution en mer (initiative aujourd'hui mise en œuvre avec opiniâtreté et efficacité).

